

2011 - 2014

Plan national maladies rares

Qualité de la prise
en charge,
Recherche, Europe :
une ambition
renouvelée

Financement



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ÉCONOMIE,
DES FINANCES
ET DE L'INDUSTRIE

MINISTÈRE DU TRAVAIL
DE L'EMPLOI
ET DE LA SANTÉ

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA COHÉSION
SOCIALE

		Financement	
Plan national 2005-2008		Développer une information pour les professionnels de santé et le grand public	2,8
		Former les professionnels de santé à mieux identifier les maladies rares	0,4
		Organiser le dépistage et l'accès aux tests diagnostiques	20
		Améliorer l'accès aux soins et la qualité de la prise en charge	40
		Promouvoir la recherche	43
		Développer des partenariats Soutien à la Plate-forme Maladies rares :	0,16
		Total	106,36 millions d'Euros

Plan national 2011-2014	Axe A	Améliorer la qualité de la prise en charge du patient	30,4
	Axe B	Développer la recherche sur les maladies rares	51*
	Axe C	Amplifier les coopérations européennes et internationales	5
	Total		86,4 millions d'Euros

* Dont 10 millions d'Euros pour le projet RadiCo (dotation totale)

28 février 2011